



**SÛRETÉ DU QUÉBEC – MRC DES MASKOUTAINS
CLINIQUE DE VÉRIFICATION DE SIÈGE D'AUTO POUR ENFANTS**

Les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains tiendront une clinique de vérification de siège d'auto pour enfants. L'activité se déroulera à la date et à l'endroit suivant :

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2019 DE 9H À 12H

CASERNE INCENDIE DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE

290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINTE-MADELEINE

Depuis le 18 avril 2019, une nouvelle mesure du Code de la sécurité routière est en vigueur au Québec. La loi exige que l'enfant soit installé dans un siège ou un banc d'appoint adapté à son poids et à sa taille, jusqu'à ce qu'il mesure au moins 145 cm ou soit âgé d'au moins 9 ans. C'est seulement après qu'il pourra utiliser la ceinture de sécurité seule¹.

Lors de ces vérifications, les policiers vérifieront si le siège convient au poids et à la taille de l'enfant et si le siège est utilisé correctement. La vérification est gratuite et dans un but préventif.

Pour plus amples renseignements, vous pouvez également visiter le site web de la Société de l'assurance automobile du Québec à l'adresse suivante : www.saaq.gouv.qc.ca

¹ <https://www.rcpem.com/rcpem/implication-engagement/campagne-bien-attache-en-monteregie>